

**A Monsieur le Maire,
Hôtel de Ville - CS 10569
86021 POITIERS CEDEX.**

Le

**Objet : Pour la sauvegarde de l'ancien théâtre municipal de Poitiers
et le maintien de sa vocation culturelle**

Monsieur le Maire de Poitiers, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

Je fais partie de celles et ceux qui soutiennent le combat pour sauver l'ancien théâtre de Poitiers. Je viens d'apprendre la décision de la Cour administrative d'appel de Bordeaux d'annuler la délibération décidant la vente partielle du théâtre. Je m'en réjouis, considérant que l'œuvre d'Edouard Lardillier doit être préservée pour sa valeur patrimoniale et que ce théâtre doit être conservé dans sa vocation première de salle de spectacle.

C'est la raison pour laquelle je vous écris aujourd'hui. Je vous demande, Monsieur le Maire, d'être attentif au sens de ce jugement et de ne pas, comme vous avez annoncé votre intention de le faire, reproposez cette vente à votre conseil municipal sans considérer le message délivré par la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

En effet, les raisons retenues par le tribunal vont bien au-delà de la notion de vice de forme que vous mettez en avant dans les médias pour justifier la condamnation de la ville. Les juges vous reprochent de ne pas avoir respecté la loi en ne demandant pas préalablement au Ministère de la Culture l'autorisation de déclassement de la salle qui, selon l'ordonnance de 1945, doit précéder toute volonté de cession d'un lieu de spectacle. Le tribunal a constaté que cette autorisation n'a été obtenue que 5 mois après le vote du conseil municipal et que celle-ci, accordée contre l'avis de la commission de déclassement, ne l'a été qu'accompagnée des regrets de la Ministre en poste à cette époque.

Selon le tribunal, s'ils avaient été connus par les membres du conseil municipal, ces deux faits étaient de nature à pouvoir modifier leur décision de vote. Si l'on ajoute la deuxième raison retenue, l'insuffisance de l'information donnée à ces mêmes conseillers, c'est bien la décision même de vendre qui est remise en cause.

Vous avez, à de nombreuses reprises, affirmé votre volonté d'attendre les décisions judiciaires, affirmé votre respect de la justice. Vous devez entendre aujourd'hui ce que celle-ci vous fait savoir. Le dialogue doit s'ouvrir avec les opposant-es à votre projet sur les bases qui sont celles qui viennent d'être mises en lumière : le déclassement obtenu de manière irrégulière doit être revu et on doit entendre à Poitiers que les professionnels du spectacle et les spécialistes de la Commission de déclassement des salles de spectacle jugent que l'Ancien Théâtre doit rester une salle de spectacle.

La mobilisation pour sauver l'ancien théâtre de Poitiers a changé la donne : elle a montré l'attachement des citoyennes qui ont signé massivement la pétition de soutien (plus de 8000 signatures) et rallié personnalités et associations dont la notoriété et le sérieux sont incontestables ; elle a démontré la valeur patrimoniale du bâtiment, objet de moult publications dans la presse spécialisée (dont le *Bulletin Monumental*), soulignant la perte irréparable que serait sa dénaturation quand il devrait faire l'objet d'un classement au titre des monuments historiques ; elle a permis de mettre en lumière que cette salle de spectacle était nécessaire à Poitiers à côté du TAP sans que cela soit plus coûteux que votre projet de cession.

J'espère que vous ne poursuivrez pas dans la voie que vous avez annoncée, et qu'en tant que démocrate vous saurez respecter la justice en tenant compte de sa décision. Je ne doute pas qu'après réflexion, vous saurez ouvrir la voie au dialogue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal, l'expression de mes meilleurs sentiments,